

Charte de bon usage du réseau francophone des animateurs territoriaux « eaux pluviales »

Animé par le Graie et l'Adopta

Contexte

La gestion intégrée et durable des eaux pluviales est aujourd'hui au cœur des programmes de l'Etat et des agences de l'eau, comme en témoigne le premier plan d'action national 2022-2024 pour la gestion des eaux pluviales. La mise en place de la compétence GEPU – Gestion des Eaux Pluviales Urbaines - conduit les collectivités à se doter d'animateurs "eaux pluviales". Mais le contour de leurs missions reste souvent flou et génère un besoin fort d'échanges d'expériences et de mise en réseau. Le réseau francophone fait partie des actions fortes s'inscrivant aujourd'hui dans ce plan d'action.

Le GRAIE est le pôle ressource Eau & Territoires. Il réunit plus de 300 adhérents : professionnels publics et privés, collectivités, entreprises et laboratoires de recherche. Depuis 35 ans, le Graie anime la communauté des acteurs de l'eau et de la ville, l'alimente en connaissances scientifiques et retours d'expériences, l'éclaire sur la réglementation, les solutions techniques et les enjeux partagés, pour s'engager dans des approches nouvelles et vertueuses de la gestion de l'eau. Le Graie met à la disposition de tous son expertise dans trois grands domaines clefs, particulièrement stratégiques pour accélérer les politiques de transition pour l'eau : la gestion de l'eau dans la ville - et en particulier des eaux pluviales - les enjeux de l'eau et la santé - et la part fondamentale de l'assainissement face au déploiement de l'antibiorésistance – la préservation et la gestion des milieux aquatiques, notamment à l'échelle du bassin du Rhône.

L'Adopta sensibilise les différents acteurs de l'aménagement urbain au recours à une gestion plus vertueuse des eaux pluviales et les accompagne dans l'opérationnalité, aussi bien dans la mise en place et la structuration d'une politique pluviale durable, intégrée et transversale que dans sa déclinaison dans les documents de planification et son application dans des projets d'urbanisme. Créée en 1997, elle compte ce jour près de 200 membres adhérents et associés. Ses actions se développent autour de 4 axes : la sensibilisation et la communication, l'animation et la formation, l'accompagnement pour une aide au changement, la recherche et le développement opérationnel.

Ces deux associations d'intérêt général se sont donc engagées ensemble dans la création et l'animation de ce réseau des animateurs territoriaux "eaux pluviales". Le Graie et l'Adopta sont les administrateurs et co-animateurs du réseau.

Le réseau francophone des animateurs territoriaux « eaux pluviales »

Il a été créé en 2019 à l'initiative du Graie et de l'Adopta.

Il est constitué de **plus de 150 animateurs territoriaux « eaux pluviales »** (en 2022), pour la majorité, de France Métropolitaine. Il accueille également des personnes qui exercent cette fonction à la Réunion, à Mayotte ainsi qu'au Québec, qui ne peuvent qu'enrichir les échanges, d'où le qualificatif de "francophone".

Pour animer le réseau, le Graie et l'Adopta s'engagent aujourd'hui à porter quatre dynamiques complémentaires :

- **L'organisation régulière de rencontres**, à minima une fois par an en présentiel, et une à deux fois par an de manière dématérialisée, afin de favoriser les échanges et les partages d'expériences.
- **L'administration d'une liste de diffusion email**, mise en place à l'issue de la première rencontre
- La valorisation des échanges dans **une foire aux questions** régulièrement mise à jour et mise à la disposition de tous sur les sites internet des deux associations.
- **La mise à jour d'une page web**, publique, sur le site du Graie, avec les compte-rendu des rencontres et une carte des membres du réseau.

Les objectifs : développer la gestion intégrée et durable des eaux pluviales sur les territoires !

Le Graie et l'Adopta ont mis en place ce réseau afin de **contribuer à faciliter le déploiement effectif de politiques et de solutions pluviales durables, intégrées et transversales sur les territoires**, par l'acquisition collectives et partagées **d'éléments de langages, de retours d'expériences, d'outils, de références** et de **réponses aux nombreux questionnements** autour de la gestion des eaux pluviales.

Ainsi, Le réseau vise la mise en commun des actions et/ou des missions que doivent assurer les animateurs eaux pluviales sur leurs territoires.

Le public cible : les acteurs publics et associatifs de la gestion des eaux pluviales

Ce réseau est réservé aux acteurs publics et associatifs œuvrant dans le domaine de la gestion intégrée des eaux pluviales et au déploiement des solutions de gestion des eaux pluviales à la source.

Nous proposons une définition large du terme "animateur".

Nous distinguons 3 grandes catégories de membres du réseau :

1. **Les agents des collectivités et EPCI** ayant la compétence eaux pluviales et/ou assainissement, Gemapi, directement intéressés et concernés par la gestion des eaux pluviales à la source
2. **Les agents des établissements publics** qui accompagnent les collectivités dans la gestion des eaux pluviales : Départements, Régions, Agences de l'eau, Ministères, Cerema, OFB, ...

3. **Les salariés et bénévoles de structures associatives, ayant des collectivités adhérentes**, œuvrant dans l'accompagnement des collectivités en faveur du déploiement de politiques intégrées et durables de gestion des eaux pluviales.

Le réseau n'est pas ouvert aux prestataires, délégataires ou fournisseurs, fédérations ou syndicats professionnels.

Ils sont désignés ci-après par le terme de "membres du réseau".

Le fonctionnement du réseau :

La liste de diffusion

Comment intégrer le réseau ?

Pour faire partie du réseau francophone des animateurs territoriaux « eaux pluviales » il suffit de contacter l'un des animateurs du réseau, le Graie ou l'Adopta, de transmettre ses coordonnées complètes (nom, prénom, mail, fonction organisme, adresse) afin d'être inscrit dans la liste de diffusion.

La personne chargée des inscriptions et désinscriptions à la liste est joignable à l'adresse suivante : reseaux@graie.org.

Tout membre du réseau peut inviter un animateur territorial à intégrer le réseau. Pour ce faire, il suffit de lui communiquer le contact du Graie : reseaux@graie.org. En revanche, **il n'est pas autorisé de diffuser l'adresse collective de la liste de diffusion.**

Les administrateurs se réservent le droit de ne pas accepter une demande ou d'exclure un membre du réseau en cas de comportements inappropriés.

Lors de l'inscription d'un membre dans le réseau, le Graie se charge par mail de lui souhaiter la bienvenue, de lui présenter rapidement le réseau et de lui transmettre cette charte de bon usage du réseau, que le nouveau membre du réseau s'engage à respecter.

Le demandeur est invité à mettre quelques mots sur son profil et ses attentes. Ainsi, le Graie informe régulièrement le réseau des nouveaux membres accueillis.

→ Il est important que les participants déjà membres du réseau depuis 2019, mais aussi l'Adopta et le Graie, accueillent cordialement les nouveaux membres et leur permettent, grâce aux échanges formels et informels, de s'intégrer facilement au réseau.

Ce qu'il est possible de diffuser dans la liste :

- ❖ Des retours d'expériences (positifs ou négatifs)
- ❖ Des questionnements
- ❖ Des ressources, références jugées utiles pour répondre à des besoins
- ❖ Des actualités ou événements, **nécessairement** en lien avec la gestion intégrée des eaux pluviales.
- ❖ Des offres de stage de votre structure à propos de la gestion des eaux pluviales

Quelques précautions :

/! Lors d'un envoi dans le réseau national avec **pièce(s) jointe(s)**, merci de ne pas dépasser **2 Mo**. Sinon, veuillez contacter l'administrateur (Graie) pour éventuellement déposer la ressource en ligne et diffuser un lien vers la ressource.

Non autorisé

Pour les offres d'emploi, nous proposons que celles-ci ne soient pas diffusées sur la liste mais plutôt transmises au Graie et à l'Adopta qui ont toutes deux une rubrique "emploi", relativement identifiées sur la toile, et en particulier pour les postes sur les eaux pluviales.

Il n'est pas autorisé de diffuser l'adresse collective à l'extérieur du réseau. Pour intégrer une nouvelle personne, le renvoyer sur reseaux@graie.org. (Voir ci-dessus).

Quelques bon réflexes pour assurer le bon déroulement des discussions :

Le réseau national doit permettre à tous les membres de suivre une conversation entière :

- ❖ **répondre à l'ensemble du réseau, c'est-à-dire à l'adresse mail générique du réseau** (qui inclut donc l'initiateur de la question), pour que tout le monde bénéficie des échanges
- ❖ **répondre au dernier message et non à la question initiale, pour intégrer le fil de discussion dans la réponse**. Cela nous permet plus facilement de nourrir ensuite la foire aux questions.
- ❖ **Eviter des discussions qui sortent du fil de discussion** sur des sujets d'intérêt partagé et collectif.

Penser à consulter les échanges précédents et la foire aux questions : la question a peut-être déjà été abordée et les membres peuvent parfois trouver réponse à leur(s) question(s) dans les conversations précédentes.

L'animateur eaux pluviales au sein du réseau :

- ❖ Il est important de rappeler que l'animateur eaux pluviales intervient dans le réseau francophone en représentant sa structure ;
- ❖ Chaque membre du réseau doit respecter le ou les questionnements de chacun ;
- ❖ La conversation est courtoise et doit intégrer les formes normales de politesse (bonjour, merci, cordialement...) ; le message peut en être dispensé en cas de réponses multiples dans une même conversation, en direct ;
- ❖ Aucun membre ne doit diffuser des contenus confidentiels de sa structure ou d'un autre établissement.

Les rencontres

Qu'elles soient en présentiel ou en visio, les rencontres entre les membres du réseau sont organisées par le Graie et l'Adopta avec le soutien des Agences de l'eau et du Ministère de la Transition Ecologique.

Ces rencontres permettent de rassembler les animateurs territoriaux « eaux pluviales » qui échangent tout au long de l'année via la liste de diffusion.

Qui peut participer ?

- ❖ Elles sont réservées aux animateurs territoriaux des collectivités ou établissements publics qui les accompagnent ainsi que les structures associatives.
- ❖ Elles restent ouvertes aux animateurs territoriaux qui ne sont pas encore dans la liste de diffusion, qui peuvent devenir membres du réseau à cette occasion.
- ❖ Les agents du secteur privé ne peuvent pas participer à ces rencontres.

Réseau animé par :



Avec le soutien de :

